



SVS/18-770-192 du 19/02/2018

COMPOSITION DE LA COMMISSION ACADEMIQUE D'APPEL DE DECISIONS DE CONSEIL DE DISCIPLINE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT - ARRETE MODIFICATIF

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements (CLG, LGT, LP et EREA) -Tous les établissements publics

Dossier suivi par : Mme BERTRAND - Tel : 04 42 91 71 64

Composition de la commission académique d'appel de décisions de conseil de discipline des établissements publics locaux d'enseignement

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Vu le Code de l'Education, en ses articles 111-2, R 511-49, D 511-51,

Vu le décret n° 2009-627 du 6 juin 2009.

Vu l'arrêté du 17 septembre 2009 fixant la composition de la commission académique d'appel de décision de conseil de discipline des établissements publics locaux d'enseignement.

ARRETE MODIFICATIF

L'article 1 de l'arrêté précité est ainsi modifié.

Article 1 :

Monsieur François Thouzet est nommé pour une durée d'un an, en remplacement de Monsieur Jean Philippe Garcia, représentant des Parents d'élèves FCPE et Madame Anne Chavanne est nommée suppléante en remplacement de Monsieur Allan Barbusse ceci à compter de la publication du présent arrêté au Bulletin Académique du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille.

Article 2

Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 13 février 2018

Signataire : Bernard BEIGNIER, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités